

SEANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

N° 51-2025

Objet : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Georges Brassens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse explicative,

Vu la délibération N° 23-2019 en date du 24 avril 2019 portant Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et approbation du choix du délégataire,

Considérant la volonté des élus de l'intercommunalité de prendre en charge financièrement le coût des créneaux d'utilisation du centre L'Oréade par le Collège Georges Brassens,

Considérant que les créneaux réservés pour le collège Georges Brassens, du 16 septembre 2025 au 25 juin 2026 durant la période scolaire et hors vidange, sont les suivants :

- **Mardi de 13h45 à 14h30 sur la période du 16 septembre 2025 au 23 juin 2026.**
- **Mercredi de 08h45 à 09h35 sur la période du 17 septembre 2025 au 24 juin 2026 (uniquement le bassin sportif).**
- **Jeudi de 13h45 à 14h30 sur la période du 18 septembre 2025 au 25 juin 2026 (partagé avec le collège Arthur Chaussy).**

Considérant que le coût par classe et par séance est de 80 euros TTC ou de 40 euros TTC en cas de partage de créneaux avec le collège Arthur Chaussy,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade - Année scolaire 2025/2026, pour le collège Georges Brassens

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et seront inscrits au budget primitif 2026.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 septembre 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, NOEL, ROLLET (*arrivée à la délibération N° 42-2025*), SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, SAMANIEGO, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur DARMON.

Etaient absents excusés :

Madame BOYER et Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **19** (*jusqu'à la délibération N° 41-2025*) puis **20**

Membres excusés et représentés : **8**

Membres absents non représentés : **3** (*jusqu'à la délibération N° 41-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 25 juin 2025.